
Date : 6 juin 2025

Service émetteur : Unité enfance PPLP

Rédacteur(s) : Lucille RACHINEL, responsable Unité enfance

Destinataire(s) : Accueil PPLP (Maison du Cotentin LP, Laura, Mathilde), Mairies et Ecoles du territoire des Pieux

Objet : Inscriptions à la restauration scolaire Rentrée 2025-2026

Pièce(s) jointe(s) : Fiche d'inscription 2025-2026

Pour votre information, veuillez trouver ci-après le contenu du mail envoyé par l'Unité enfance le 6 juin 2025 aux **familles actuellement inscrites** à la restauration scolaire :

« Madame, Monsieur,

La réinscription de votre/vos enfant(s) à la restauration scolaire se fera via le Portail Famille :

<https://portail.berger-levrault.fr/comagglodespieux50380/accueil#>

Si vous n'avez pas encore créé votre compte sur le Portail Famille, ce code abonné [identifiantPortail] vous permettra de le faire.

Il vous appartiendra de réserver les repas pour chacun des jours souhaités. Cette opération sera réalisable à partir du 28 juillet 2025. Un mail de rappel vous sera envoyé à cet effet.

Le guide suivant peut vous aider dans cette démarche.

ATTENTION - ne sont pas concernés par les modalités précitées :

- 1. Les premières inscriptions,**
- 2. Les enfants ayant un PAI,**
- 3. Les enfants en garde alternée : une fiche par parent à renseigner en indiquant bien la semaine de garde (paire ou impaire) pour chaque parent,**
- 4. Les familles ne pouvant pas avoir une gestion via le Portail Famille.**

Dans ces quatre cas, une fiche d'inscription « papier », disponible sur le Portail Famille à partir de la semaine 25, devra impérativement être renseignée et retournée par mail à restaurationscolaire.lespieux@lecotentin.fr ou adressée à l'accueil du Pôle de Proximité des Pieux au 31 route de Flamanville 50340 Les Pieux avant le 15 juillet 2025.

Restant à votre disposition.

Cordialement. »

Le 28 juillet 2025, l'Unité enfance effectuera une inscription « en masse » via l'outil de gestion. Un deuxième mail sera ensuite envoyé aux familles :

« Madame, Monsieur,

Pour faire suite à notre mail du 6 juin 2025, nous vous informons que vous pouvez désormais procéder à la réservation des repas pour la restauration scolaire de votre/vos enfant(s) via le Portail Famille.

<https://portail.berger-levrault.fr/comagglodespieux50380/accueil#>

Nous vous invitons également à vérifier et à modifier, le cas échéant, les données renseignées.

Le guide suivant peut vous aider dans cette démarche.

Afin de bénéficier du tarif dégressif, vous voudrez bien nous faire parvenir les « nom de naissance, prénoms, date de naissance, ville de naissance et pays de naissance » du parent allocataire CAF/MSA via le Portail Famille ou par mail à restaurationscolaire.lespieux@lecotentin.fr ou à adresser à l'accueil du Pôle de Proximité des Pieux au 31 route de Flamanville 50340 Les Pieux. Pour les allocataires ne dépendant pas de la CAF de la Manche, merci de nous fournir une attestation de quotient du mois de mai 2025.

Cordialement, »

Il appartiendra donc aux familles de réserver les repas via le Portail Famille en sélectionnant les dates et jours de fréquentation des enfants.

Ne sont pas concernés par l'inscription sur le Portail Famille (= fiche d'inscription « papier ») :

1. Les premières inscriptions,
2. Les enfants ayant un PAI,
3. Les enfants en garde alternée : une fiche par parent à renseigner en indiquant bien la semaine de garde (paire ou impaire) pour chaque parent,
4. Les familles ne pouvant pas avoir une gestion via le Portail Famille.

Dans ces quatre cas, voici la procédure à suivre :

- La fiche d'inscription « papier », disponible à partir de la semaine 25 sur le site de la Communauté d'agglomération du Cotentin (<https://lecotentin.fr/pole-de-proximite-des-pieux-portail-familles>) et sur le Portail Famille (<https://portail.berger-levrault.fr/comagglodespieux50380/accueil#>), est à éditer.
Des exemplaires sont également disponibles à l'accueil du Pôle de Proximité des Pieux.
- Cette fiche d'inscription dûment renseignée et signée est à retourner par mail à restaurationscolaire.lespieux@lecotentin.fr ou à adresser au Pôle de Proximité 31 route de Flamanville 50340 LES PIEUX

Autres informations :

- Les élus ont délibéré pour une révision des tarifs au 1^{er} septembre de chaque nouvelle année scolaire.
 - Le quotient familial de référence passera de 738 à 747 pour l'année 2025-2026.
 - Le nouveau tarif de référence passera de 4,06€ à 4,11€.En dessous de ces montants, les tarifs des repas sont modulés.

- D'autres tarifs évoluent, les paniers repas passent de 1,78€ à 1,80€ et le repas majoré passe de 4,39€ à 4,44€.
- Pour mémoire, chaque inscription et chaque **radiation à la restauration scolaire** doivent être effectuées auprès des services du Pôle de Proximité des Pieux et non auprès de l'école.
- Pour toutes questions, les coordonnatrices de secteur scolaire sont à votre disposition :
 - Secteur scolaire 1 (Flamanville, Héauville, Helleville, Tréauville, Siouville-Hague et Sotteville) : 02-33-01-53-50
 - Secteur scolaire 2 (Bricqueboscq, Grosville, Pierreville, Saint Germain Le Gaillard et Surtainville) : 02-33-01-53-51
 - Secteur scolaire 3 (Les Pieux) : 02-33-08-23-09

À la restauration scolaire

(Une fiche par enfant)

⚠ Fiche d'inscription à retourner avant le 15 juillet 2025 au Pôle de Proximité des Pieux.

Sans fiche d'inscription, le tarif majoré sera appliqué et ce jusqu'à réception de la fiche.

Cette fiche d'inscription est dédiée à :



<input type="radio"/> première inscription,	<input type="radio"/> enfant ayant un PAI,
<input type="radio"/> garde alternée,	<input type="radio"/> famille ne pouvant pas avoir une gestion via le Portail Famille.

Toute feuille d'inscription éditée pour une autre année que 2025-2026 ne pourra être acceptée par les services. Il vous est demandé de retourner la présente fiche dûment et lisiblement complétée et signée.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ Sexe : Féminin Masculin

A la rentrée 2025-2026

Ecole (site pour les RPI) : _____ Classe : _____ Enseignant : _____

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE COUVRANT L'ENFANT PENDANT LA PAUSE MERIDIENNE

Nom de l'assurance : _____

LES REPRESENTANTS LEGAUX

Qualité : Père <input type="radio"/> Mère <input type="radio"/> Autre <input type="radio"/>	Autorité parentale : Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	Qualité : Père <input type="radio"/> Mère <input type="radio"/> Autre <input type="radio"/>	Autorité parentale : Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
Nom _____		Nom _____	
Prénom _____		Prénom _____	
Adresse _____		Adresse _____	
CP _____ Ville _____		CP _____ Ville _____	
Tél. domicile _____		Tél. domicile _____	
Tél. portable _____		Tél. portable _____	
Adresse Mail _____		Adresse Mail _____	

LE PARENT ALLOCATAIRE CAF/MSA

Nom de naissance _____ Prénoms _____
 Date de naissance _____ Ville de naissance _____
 Pays de naissance _____

Pour les allocataires ne dépendant pas de la Caf de la Manche, merci de fournir une attestation de quotient familial du mois de mai 2025. Les attestations du mois de novembre 2025 puis de mars 2026 vous seront demandées ultérieurement.

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE pendant la pause méridienne

Père Mère Si autre (précisez ci-dessous)

Nom, prénom : _____ Téléphone : _____

Lien avec l'enfant : _____

CHOISIR LA FORMULE D'INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE

1- Repas réguliers : LUNDIS MARDIS JEUDIS VENDREDIS

A partir de la rentrée **OU** A partir du _____

2- Repas occasionnels : (vous devez réserver vos repas via le Portail Famille)

3- Panier repas (dans le cadre d'un PAI où l'allergie alimentaire n'est pas prise en charge par la cuisine centrale) :

LUNDIS MARDIS JEUDIS VENDREDIS

A partir de la rentrée **OU** A partir du _____

NB : Les familles avec un PAI seront contactées par le service concerné.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX ET ALLERGIES

L'enfant suit-il un traitement médical particulier et / ou présente-t-il une allergie alimentaire ? Oui Non

Si oui, vous devez impérativement contacter le médecin scolaire au Centre médico Scolaire, dsden50-cms-
equeurdreville@ac-normandie.fr, 02 33 78 19 10, avant la rentrée scolaire afin d'établir un PROJET D'ACCUEIL
INDIVIDUALISE (PAI) pour que votre enfant soit accueilli (cf. règlement intérieur de la restauration scolaire).

⚠ Tant que le PAI ne sera pas transmis au Pôle de Proximité des Pieux, l'enfant ne pourra être accueilli qu'en panier repas fourni par les parents selon le protocole mis en place.

FACTURATION ET PAIEMENT DES REPAS

Je choisis le prélèvement automatique mensuel

Joindre un RIB pour la mise en place du prélèvement

Je choisis un autre mode de paiement

Je serai informé(e) chaque mois du montant de la facturation par mail (après activation de mon compte Famille) et pourrai la consulter sur www.lecotentin.fr /onglet Portail Famille.

Si vous choisissez de recevoir la facture par courrier, merci de cocher la case ci-dessous :

Je souhaite recevoir la facture par courrier postal

ENGAGEMENT DU REPRESENTANT LEGAL

Je soussigné(e) _____ représentant légal de l'enfant _____

- 1) autorise n'autorise pas la Communauté d'Agglomération du Cotentin à utiliser **les images prises** au cours de la pause méridienne, sur lesquelles cet enfant pourrait apparaître, sur tous ses supports de communication interne ou externe (photos, vidéos, articles de presse, ...),
- 2) en cas d'urgence avérée, autorise la Communauté d'Agglomération du Cotentin à confier mon enfant aux services de secours, pour qu'il soit conduit à l'hôpital et pris en charge,
- 3) atteste avoir pris connaissance, accepter et me conformer au règlement intérieur en vigueur et à la charte de bonne conduite de la restauration scolaire disponibles sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Fait à _____, le _____

Signature du représentant légal :

